
2018 10 11 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents :

Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusé : Jacques Esparseil

Secrétaire de séance : M. Léonce Biamouret

La séance est ouverte à 20h42

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2018

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

2. Délibérations

2.1 Approbation du projet de statuts du SDEG

Le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG) souhaite prendre la compétence d'alimentation des véhicules électriques. A priori ce type d'activité ne conduit pas à un surcoût significatif et peut générer une politique incitatrice pour les usagers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

2.2 Devis de remplacement du joug et du moteur de la cloche

Le joug, pièce en bois qui supporte la cloche nécessite d'être changé. Les moteurs qui actionnent les battants dysfonctionnent. Un devis a été réalisé pour un montant de 2991€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en œuvre de ces travaux.

2.3 Devis bancs et devis réfection croix

La croix du village nécessite des travaux. Pour un montant de 2000€, l'entreprise peut intervenir sur les 2 croix (celle du centre village et celle de la route de Frégouville).

L'idée est de proposer la mise en place de banc à proximité de la croix du village. Le matériau du banc devra résister aux aléas climatiques. A priori, pour faciliter l'entretien de l'espace, une dalle béton servira de soubassement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la remise en état de la croix. La mise en place de bancs reste à l'étude.

3. Changement des procédures d'inscription sur les listes électorales :

A compter de 2019, dans le cadre de la mise en œuvre du Répertoire Unique Electoral, le Maire valide les inscriptions et les radiations sur les listes auprès de l'INSEE. Un commissaire doit être désigné au sein du conseil municipal (il doit s'agir d'un élu sans délégation).

Cette commission à laquelle siègera outre le commissaire, le délégué du TGI et le délégué de l'administration, se réunira la semaine avant chaque scrutin.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Jacqueline Darolles.

4. Pose des compteurs d'électricité LINKY

A ce jour 12 personnes se sont opposées à l'installation du LINKY. Des mairies (Bayonne et Blagnac) ont fait valoir la notion de propriété individuelle et de protection de données individuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit de prendre un arrêté du même type que celui pris par la ville de Blagnac en septembre 2018.

5. Action nationale du 13 octobre "fêtez la nuit noire"

Suite à la mise en œuvre des luminaires à leds, une défaillance est apparue. La société a effectué une première réparation et sera sollicitée à nouveau car le système est de nouveau défaillant.

Une action nationale vise à limiter la pollution visuelle. La commune de Noilhan va s'associer à cette opération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit d'arrêter l'éclairage public le samedi 13 octobre au soir. M. le Maire préviendra les usagers concernés.

6. Point des actions :

Travaux cimetière

L'installation du columbarium 9 cases aura un coût de 3300€.

Calendrier accessibilité

La communauté des communes a proposé un devis d'aménagement des espaces pour les handicapés. Le coût pour 2 emplacements est de 957,40€. Un complément sera demandé pour un 3ème emplacement. Il restera en plus à la charge de la commune les peintures et signalisation.

La prise de repères pour les personnes en handicap visuel nécessite d'installer des bandes rugueuses de protection des escaliers.

Afin de répondre aux engagements et aux contraintes réglementaires, le conseil municipal propose de poursuivre ces travaux.

7. Débat sur les orientations du projet "maison des associations"

Lors des échanges avec le représentant du Pays Portes de Gascogne, il a été rappelé que le législateur insistait aujourd'hui pour une meilleure utilisation de l'argent public. Aussi pour recevoir des aides concernant la salle des fêtes, la commune devra établir un argumentaire :

- Le choix de rénovation ou de construction à neuf devra être justifié autant que le devenir de bâtiments qui ne seraient plus exploités suite à construction.
- Une maison des associations doit être ouverte au moins 200 jours par an.

Un réel projet précisant des partenariats et le fonctionnement doit être structuré. Pourquoi ne pas envisager :

- des espaces de co-working ?
- d'accueil de cabine médicalisée ?
- une utilisation par le groupe scolaire ?
- ...

Ce projet doit conduire à un aménagement des espaces en vue de contribuer à une nouvelle animation communale.

A cette condition, on peut espérer d'accroître une participation de subventions conséquentes.

Le Conseil Municipal, décide de construire un groupe de projet composé de Léonce Biamouret, Isabelle Bourda, Viviane Arickx, Jacqueline Darolles et Xavier Daran, qui aura pour mission d'établir des propositions structurées pour la prochaine séance.

Informations et questions diverses

La commune s'associera au deuil des familles des anciens membres de conseils municipaux.

L'ordre du jour est épuisé : il est oh40.